



**Convention sur la
diversité biologique**

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/SBSTTA/14/13
8 février 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES**

Quatorzième réunion

Nairobi, 10-21 mai 2010

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire*

**EXAMEN DE PROPOSITIONS RELATIVES AU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LA
DIVERSITE BIOLOGIQUE DES TERRES ARIDES ET SUBHUMIDES CONTENUES DANS LA
DÉCISION IX/17**

Note du Secrétaire exécutif

SOMMAIRE ANALYTIQUE

Dans sa décision IX/17, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a chargé le Secrétaire exécutif de plusieurs tâches aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques avant la dixième réunion de la Conférence des Parties, notamment : i) compiler des informations sur les impacts de la sécheresse sur la diversité biologique et préparer une proposition relative aux options de gestion de la diversité biologique et de la sécheresse, y compris les systèmes d'alerte rapide; ii) développer les activités figurant dans les paragraphes 29 et 30 de son rapport d'activité et examen des propositions d'activités futures (UNEP/CBD/COP/9/19), notamment celles qui se rapportent à l'évaluation économique et au paiement des services procurés par les écosystèmes, et iii) d'explorer les moyens de renforcer la collaboration en matière de pastoralisme et d'utilisation des terres arides et subhumides à des fins agricoles.

Par conséquent, la présente note a été préparée de façon à proposer des activités de gestion de la sécheresse, notamment i) la modélisation et les systèmes d'alerte rapide, ii) une mise en œuvre améliorée de la gestion intégrée des terres et de l'eau, iii) la conservation et la gestion des ressources naturelles, iv) l'intégration des connaissances traditionnelles, v) les innovations et les pratiques, vi) une meilleure utilisation de la diversité biologique agricole et vii) l'application de l'approche de précaution. De plus, le document met en évidence les activités réussies du Secrétariat, des Parties et des autres organisations compétentes en appui à l'application du programme de travail, ainsi que les lacunes, plus particulièrement en ce qui a trait à l'évaluation économique, au paiement pour les services fournis par les écosystèmes et le développement de mesures d'encouragement. En dernier lieu, le document examine la nécessité de faire participer davantage les communautés pastorales à l'application du programme de travail par le biais de mesures nationales et internationales.

* UNEP/CBD/SBSTTA/14/1.

RECOMMANDATIONS PROPOSÉES

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques *recommande* que la Conférence des Parties adopte une décision respectant les grandes lignes suivantes :

La Conférence des Parties :

1. *Prie* le Secrétaire exécutif d'exécuter les activités suivantes, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification :

a) Développer et mettre en œuvre des actions communes afin d'accroître la collaboration entre les communautés des sciences naturelles et sociales travaillant à prévenir les catastrophes; et

b) Publier un rapport spécial de la Série technique de la Convention sur la diversité biologique sur la valeur des terres arides et subhumides, semblable aux rapports de la Série technique sur l'évaluation des zones humides et des forêts;

2. *Prie en outre* le Secrétaire exécutif d'étendre :

a) La banque de données en ligne des pratiques exemplaires et des leçons tirées de l'établissement d'un lien entre la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et la subsistance dans les terres arides et subhumides; et

b) La banque de données des mesures d'encouragement afin d'y intégrer un plus grand nombre de programmes pour les terres arides et subhumides.

3. *Prie également* le Secrétaire exécutif de cerner :

a) Les pratiques qui contribueront le plus à régler le conflit entre la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et le pastoralisme et l'agriculture dans les terres arides et subhumides afin de combler les lacunes d'information reconnues, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

b) Des exemples de pratiques exemplaires de l'engagement de groupes marginalisés à appliquer le programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et subhumides.

4. *Prie de surcroît* le Secrétaire exécutif de convoquer une réunion du Groupe commun de liaison des trois conventions de Rio sur les éléments d'un programme de travail commun sur les changements climatiques, la diversité biologique et la dégradation des sols, aux fins d'examen par les Parties des conventions concernées;

5. *Invite en outre* les Parties et les autres gouvernements à :

a) Développer et mettre en œuvre des plans de gestion de la sécheresse à tous les niveaux afin d'atténuer les conséquences de la sécheresse sur la diversité biologique, notamment en faisant participer toutes les parties prenantes, dont les femmes, et conformément aux stratégies communautaires traditionnelles, s'il y a lieu;

b) Intégrer les questions relatives aux terres arides contenues dans le plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification aux versions révisées des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et des programmes d'action nationaux sur la lutte contre la désertification afin d'en améliorer l'harmonisation, s'il y a lieu;

c) Poursuivre la mise en œuvre des activités proposées aux paragraphes 29 et 30 du rapport périodique et examen des propositions d'activités futures préparées par le Secrétaire exécutif à l'intention de la neuvième réunion de la Conférence des Parties (UNEP/CBD/COP/9/19), notamment au moyen de programmes régionaux, tout en reconnaissant que l'application a été plutôt limitée à ce jour.

6. *Invite également* les Parties et les autres gouvernements à établir des objectifs particuliers conformes au plan stratégique de 2011 à 2020 qui serviront à évaluer l'application de la Convention sur la diversité biologique dans les terres arides et subhumides, afin de mieux représenter les défis que doivent

relever ces écosystèmes et les gens qui y vivent, notamment la vulnérabilité aux changements climatiques et le besoin urgent de développement économique;

7. *Invite de surcroît* les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes à appuyer les activités recensées dans les autoévaluations des capacités nationales qui préconisent une synergie infranationale, nationale et régionale entre la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 14 de la décision IX/17 sur la diversité biologique des terres arides et subhumides, la Conférence des Parties prie le Secrétaire exécutif de compiler des informations sur les impacts de la sécheresse sur la diversité biologique et de préparer une proposition relative aux options de gestion de la diversité biologique et de la sécheresse, y compris les systèmes d'alerte rapide, pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, avant la dixième réunion de la Conférence des Parties. Au paragraphe 16 de cette même décision, la Conférence des Parties, reconnaissant le taux élevé de pauvreté dans les zones arides et subhumides, prie le Secrétaire exécutif de continuer à développer les activités figurant dans les paragraphes 29 et 30 de son rapport d'activité et examen des propositions d'activités futures (UNEP/CBD/COP/9/19), notamment celles qui se rapportent à l'évaluation économique et au paiement des services fournis par les écosystèmes, aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, avant la dixième réunion de la Conférence des Parties.

2. Enfin, au paragraphe 9 de la décision IX/17 sur la diversité biologique des terres arides et subhumides, la Conférence des Parties prie le Secrétaire exécutif d'explorer, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, les moyens de renforcer la collaboration en matière de pastoralisme et d'utilisation des terres arides et subhumides à des fins agricoles, conformément à l'alinéa c) du paragraphe 11 de la décision VIII/2, et d'établir un rapport sur les mesures qui ont déjà été prises et les mesures qui doivent encore l'être, compte tenu des caractéristiques spécifiques des terres arides et subhumides et des besoins des populations qui vivent sur ces terres, aux fins d'examen plus approfondi par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques lors d'une de ses réunions qui précéderont la dixième réunion de la Conférence des Parties.

3. Par conséquent, le Secrétaire exécutif a préparé les propositions suivantes après avoir pris connaissance de la documentation, des exemples de pratiques exemplaires tirées d'un examen des projets et programmes locaux, nationaux et régionaux pertinents, et analysé les quatrièmes rapports nationaux à la Convention sur la diversité biologique. Outre la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, le Secrétaire exécutif a collaboré avec le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le Programme des Nations Unies pour le développement à la préparation de ce document. La Partie II contient les propositions de solutions de gestion de la diversité biologique et de la sécheresse dans les terres arides et subhumides, la Partie III contient les propositions sur d'autres mesures possibles et la Partie IV propose un rapport sur la collaboration en matière de pastoralisme et d'utilisation des terres arides et subhumides à des fins agricoles, ainsi que des propositions de mesures supplémentaires.

4. En plus du présent document, une note d'information sur le pastoralisme, la diversité biologique et la séquestration du carbone est en cours de préparation, en tant que première collaboration au recensement et à l'évaluation des services fournis par les écosystèmes.

II. PROPOSITIONS SUR LES DIFFÉRENTES MÉTHODES DE GESTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET DE LA SÉCHERESSE DANS LES TERRES ARIDES ET SUBHUMIDES

A. Conséquences de la sécheresse sur la diversité biologique

5. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification définit la sécheresse comme un phénomène naturel dû à des précipitations anormalement faibles, provoquant de graves déséquilibres hydrologiques qui perturbent les systèmes de production des sols.¹ Le mot sécheresse peut signifier une sécheresse météorologique (niveau des précipitations inférieur à la moyenne), une sécheresse hydrologique (faible débit des rivières et du niveau d'eau dans les rivières, les lacs et les nappes phréatiques), une sécheresse agricole (faible niveau d'humidité du sol) ou une sécheresse environnementale (combinaison des caractéristiques ci-dessus).² Selon les prévisions, les changements climatiques devraient accroître la sécheresse.³ En effet, le quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat révèle que la superficie terrestre touchée par la sécheresse devrait être de 10 à 30 fois plus grande à l'échelle mondiale d'ici 2090. De plus, le nombre d'incidents d'extrême sécheresse par 100 ans devrait être deux fois plus élevé et la durée moyenne des sécheresses devrait être six fois plus longue d'ici 2090.⁴

6. La sécheresse peut avoir des conséquences graves sur la diversité biologique, surtout lorsqu'elle est associée à la désertification. Les événements suivants ont été recensés sur la liste de contrôle des conséquences de la sécheresse :⁵

- a) Réduction et dégradation des habitats des poissons et de la faune;
- b) Manque de nourriture et d'eau;
- c) Augmentation de la mortalité associée à un contact accru avec les producteurs agricoles;
- d) Exposition accrue à la maladie;
- e) Vulnérabilité accrue aux prédateurs (espèces concentrées près de l'eau);
- f) Migration et concentration (appauvrissement de la faune dans certaines régions et faune trop nombreuse dans d'autres régions);
- g) Augmentation du stress pour les espèces en voie de disparition;
- h) Appauvrissement de la diversité biologique.

7. La sécheresse a des conséquences directes sur la diversité biologique, dont la dégradation et la perte d'habitats, qui pourraient entraîner une réduction de la productivité biologique. Par exemple, les modèles de changements climatiques dans la région des fondrières des Prairies de l'Amérique du Nord ont prévu un accroissement de la sécheresse et une augmentation de 3 °C de la température régionale, ce

¹ UNCCD, Glossaire de la lutte contre la désertification. <http://www.unccd.int/knowledge/glossary.php>

² IPCC, 2007: Climate Change 2007: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, M.L. Parry, O.F. Canziani, J.P. Palutikof, P.J. van der Linden and C.E. Hanson, Eds., Cambridge University Press, Cambridge, UK, 976pp.

³ Millennium Ecosystem Assessment, 2005. Ecosystems and Human Well-being: Desertification Synthesis. World Resources Institute, Washington, DC.

⁴ IPCC, 2007: Climate Change 2007: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, M.L. Parry, O.F. Canziani, J.P. Palutikof, P.J. van der Linden and C.E. Hanson, Eds., Cambridge University Press, Cambridge, UK, 976pp.

⁵ National Drought Mitigation Center. Checklist of Historical, Current and Potential Drought Impacts. <http://www.drought.unl.edu/pubs/checklist.pdf>

qui entraînera une perte importante de zones humides et une réduction de la population d'oiseaux aquatiques qui se reproduisent dans ces zones humides.⁶

8. La sécheresse peut aussi entraîner un envasement accru du sol, ce qui augmente la susceptibilité à l'érosion par le vent et le dépôt subséquent de terre et de limon dans les plans d'eau. L'érosion du sol peut aussi contribuer au déplacement des semences contenues dans le sol, au déracinement des espèces gazonnées et ligneuses, et peut même étouffer des espèces utiles dans les zones d'accumulation.⁷ La réduction de la productivité biologique causée par la sécheresse peut aussi entraîner une réduction du couvert végétal qui augmente l'albédo, et une réduction du recyclage de l'eau, ce qui réduit les précipitations.⁸ En dernier lieu, la sécheresse agit directement sur la dynamique des forêts en causant la mort d'arbres, une situation déjà observée dans les Andes argentines, les boisés nord-américains et dans la région Est de la Méditerranée. La sécheresse augmente également le risque d'incendies de forêt.⁹

9. La sécheresse a aussi des conséquences indirectes sur la diversité biologique. Par exemple, la détérioration de la productivité biologique et économique peut forcer les collectivités à migrer vers d'autres régions ou à adopter d'autres activités qui contribuent à la dégradation de la diversité biologique, afin de faire face à la situation.¹⁰ De plus, comme 54 pour cent des eaux de ruissellement servent déjà à des activités anthropiques,¹¹ la réduction de la disponibilité de l'eau en marge des déserts et des zones arides entraînera vraisemblablement une exploitation accrue des formations aquifères, des eaux intérieures et des oasis. Cette situation pourrait entraîner la dégradation des ressources aquatiques intérieures et avoir des conséquences négatives sur les espèces rivulaires permanentes et transitoires.

B. Méthodes de gestion de la diversité biologique et de la sécheresse

10. Les risques pour la diversité biologique associés à la sécheresse peuvent être réduits en luttant contre la désertification et en appliquant des stratégies et des mesures d'adaptation qui améliorent l'état de préparation. L'adaptation fait généralement appel à des plans et des stratégies pour faire face à la situation, tandis que la préparation est surtout assurée en établissant des prédictions climatiques et des systèmes d'alerte rapide. Les plans de gestion de la sécheresse peuvent porter sur l'évaluation des risques, l'évaluation de l'impact et la gestion de l'impact. La gestion de la sécheresse doit aussi s'intéresser à la vulnérabilité des peuples affectés en augmentant leur capacité à faire face à la situation et en s'attaquant aux causes fondamentales de la vulnérabilité, qui pourraient être les structures sociales, économiques, institutionnelles et politiques sous-jacentes.

1. Modélisation et systèmes d'alerte rapide

Mise sur pied de systèmes d'alerte rapide

11. L'obtention d'information fiable sur le climat aux moments opportuns est un élément essentiel d'un plan de gestion de la sécheresse. Bien utilisée, cette information peut atténuer les conséquences de la

⁶ IPCC, 2007: Climate Change 2007: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, M.L. Parry, O.F. Canziani, J.P. Palutikof, P.J. van der Linden and C.E. Hanson, Eds., Cambridge University Press, Cambridge, UK, 976pp.

⁷ Economic Commission for Africa (UNECA), 2008. Africa Review Report on Drought and Desertification. Accès sur le site : http://www.uneca.org/eca_resources/Publications/books/drought/

⁸ Millennium Ecosystem Assessment, 2005. Ecosystems and Human Well-being: Desertification Synthesis. World Resources Institute, Washington, DC.

⁹ Nepstad, D., P. Lefebvre, U.L. Da Silva, J. Tomasella, P. Schlesinger, L. Solorzano, P. Moutinho, D. Ray and J.G. Benito, 2004: Amazon drought and its implications for forest flammability and tree growth: a basin-wide analysis. *Global Change Biol.*, **10**, 704-717.

¹⁰ Economic Commission for Africa (UNECA), 2008. Africa Review Report on Drought and Desertification. Accès sur le site : http://www.uneca.org/eca_resources/Publications/books/drought/

¹¹ Threats to Rivers, Lakes and Wetlands. WWF, http://www.panda.org/about_our_earth/about_freshwater/freshwater_problems/

sécheresse.¹² Par exemple, en Mongolie, les pâtres peuvent écouter les bulletins météorologiques et les utiliser pour assurer le maintien de la production agricole et animale. Autrefois, les plans de gestion de la sécheresse étaient souvent mis en œuvre en réaction aux phénomènes. Les approches plus dynamiques fondées sur la gestion des risques et comprenant des systèmes d'alerte rapide permettent de mieux prédire et surveiller la sécheresse, et s'y adapter.¹³

12. Les systèmes d'alerte rapide servent à repérer les signes de changement dans la météo et dans le climat. Ces systèmes intègrent habituellement des paramètres sur les précipitations et autres paramètres climatiques, ainsi que des renseignements sur l'eau tels que les niveaux des nappes phréatiques et l'humidité du sol intégrés dans une évaluation complète de l'état actuel de sécheresse et d'approvisionnement en eau.¹⁴ Les systèmes d'alerte rapide peuvent habituellement comprendre des prévisions, des tendances et des projections, ainsi que des scénarios développés dans le but de repérer les risques pouvant survenir rapidement ou plus lentement. Le risque, dans le contexte des systèmes d'alerte rapide, est défini comme la probabilité de conséquences néfastes ou de pertes prévues (décès, blessures, dommages matériels, perte de subsistance et d'environnement, et la perturbation de l'activité économique causée par une interaction des risques naturels et causés par l'homme et des conditions vulnérables). Traditionnellement, le risque est exprimé par la formule : $\text{risque} = \text{danger} \times \text{vulnérabilité}$.¹⁵

13. Le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture est un exemple de système d'alerte rapide fonctionnant à l'échelle mondiale. Le Système d'alerte rapide aux risques de famine de l'Agence américaine pour le développement international (USAID) est un exemple de système régional surtout concentré en Afrique, mais aussi utilisé en Asie centrale, en Amérique centrale et dans les Caraïbes. Certains pays, tels que la Chine, l'Australie et les États-Unis, ont développé des systèmes de surveillance de la sécheresse d'envergure nationale qui sont souvent fondés sur un seul indicateur ou indice climatique.¹⁶

14. La surveillance écologique à long terme a aussi un rôle à jouer au sein d'un système d'alerte rapide, surtout en ce qui a trait à l'évaluation des conditions de référence et de la vulnérabilité initiale. Par exemple, le réseau des observatoires pour la surveillance écologique à long terme (ROSELT/OSS) a été créé dans les régions du Sahara et du Sahel afin de mieux évaluer et surveiller le phénomène de la désertification. Conçu pour appuyer l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Réseau évalue à la fois les tendances dans les systèmes écologiques et les liens entre les systèmes écologiques et socioéconomiques.¹⁷ En plus d'être utilisées aux fins de surveillance écologique, les indications informelles des risques et de la vulnérabilité peuvent être appliquées à la diversité biologique. Les systèmes d'alerte rapide pour le bétail (tels que le LEWS¹⁸ et le système d'information sur le bétail LINKS¹⁹ et sur l'eau (tels que les systèmes d'alerte rapide de la gestion des réservoirs²⁰) sont des exemples d'indications informelles.

¹² Wilhite, D.A. Sivakumar, M.V.K., and D.A. Wood. Early warning systems for drought preparedness and drought management. Procès-verbal d'une rencontre d'experts, 5-7 septembre 200, Lisbonne, Portugal. Accès sur le site : <http://www.unisdr.org/eng/library/Literature/7819.pdf>

¹³ Economic and Social Council. Commission on Sustainable Development. Seventeenth session. 4-15 May 2009. Policy options and actions for expediting progress in implementation: Drought. Report of the Secretary General. E/CN.17/2009/6. Accès sur le site : http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd17/docu/csd17_6.pdf

¹⁴ Wilhite, D.A. Sivakumar, M.V.K., and D.A. Wood. Early warning systems for drought preparedness and drought management. Procès-verbal d'une rencontre d'experts, 5-7 septembre 200, Lisbonne, Portugal. Accès sur le site : <http://www.unisdr.org/eng/library/Literature/7819.pdf>

¹⁵ Inter-Agency Secretariat of the International Strategy for Disaster Reduction (UN/ISDR), 2004. Living with Risk: global review of disaster reduction initiatives. Version 2004.

¹⁶ Economic and Social Council. Commission on Sustainable Development. Seventeenth session. 4-15 May 2009. Policy options and actions for expediting progress in implementation: Drought. Report of the Secretary General. E/CN.17/2009/6. Accès sur le site : http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd17/docu/csd17_6.pdf

¹⁷ Sahara and Sahel Observatory. http://www.enviroinfo2004.org/cdrom/Datas/Paper_OSS_EnviroInfo2004.htm

¹⁸ <http://cnrit.tamu.edu/lews/description.html>

¹⁹ <http://links.tamu.edu/Pages/Public/Home.aspx>

15. Les leçons tirées du développement des systèmes d'alerte rapide révèlent que :²¹
- a) Les systèmes d'alerte rapide doivent être conçus de façon à être utilisés au niveau communautaire, plus particulièrement par les pâtres et les pastoralistes;
 - b) Il faut intégrer les connaissances locales sur la sécheresse aux systèmes d'alerte rapide scientifiques, et appliquer une surveillance et une planification locales;²²
 - c) Les systèmes d'alerte rapide doivent être assortis à des stratégies de gestion de la sécheresse qui favorisent une réponse graduée aux conditions de sécheresse;
 - d) Les systèmes d'alerte rapide doivent tenir compte des éléments sociaux, économiques et politiques qui contribuent à la situation, en plus des éléments physiques;
 - e) La complémentarité entre les systèmes d'alerte rapide écologiques et les systèmes d'alerte rapide saisonniers fondés sur la météorologie appliqués à la production de cultures et de bétail doit aussi entrer en ligne de compte;
 - f) Il est important de protéger la continuité des systèmes d'alerte rapide, même pendant les périodes de faible risque;
 - g) Les alertes doivent être faites dans des délais qui permettent d'y répondre ou d'exécuter une stratégie d'atténuation;
 - h) Il faut définir clairement les seuils critiques à respecter;
 - i) Il est important que les systèmes d'alerte rapide soient conçus en tant que réponse générale aux risques plutôt que comme réponse à la dernière catastrophe.

Modélisation des changements climatiques

16. La gestion des terres et de l'eau doit absolument faire l'objet d'une approche dynamique qui tient compte des changements prévus dans les niveaux de précipitations, car il a été reconnu que les marges du désert, les terres arides tropicales et les zones humides des terres arides sont particulièrement vulnérables aux conséquences négatives des changements climatiques. À cet égard, les modèles de changements climatiques peuvent s'avérer des outils de gestion importants de la diversité biologique des terres arides. Les modèles de changements climatiques ont toutefois des limites. Il n'existe aucun modèle à échelle réduite dans certaines régions et les modèles existants n'offrent pas toujours la précision nécessaire pour faire état des changements réels. Il est très difficile de réaliser un modèle réduit des changements de niveaux de précipitations car ces changements sont parfois fortement influencés par les microclimats et la topographie locale. De plus, il existe très peu de modèles de changements climatiques ayant été combinés à des modèles biologiques à plusieurs stressseurs.

2. Autres méthodes de gestion

17. Plusieurs autres méthodes fondées sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique peuvent réduire les risques de sécheresse et devraient donc entrer en ligne de compte dans la planification et l'application de la gestion de la sécheresse. Ces méthodes portent notamment sur la gestion des terres et de l'eau (l'application de l'approche par écosystème), la conservation et la gestion des principales ressources naturelles, les connaissances traditionnelles, les innovations et les pratiques, et l'utilisation de la diversité biologique agricole.

²⁰ Wen-Cheng Huang and Chia-Ching Chou. Risk-based drought early warning system in reservoir operation. *Advances in Water Resources* Volume 31, Issue 4, April 2008, Pages 649-660.

²¹ Glantz, M.H. Early Warning Systems Do's and Don'ts: Report of Workshop 20-23 October, 2003. Shanghai, China.

²² Economic and Social Council. Commission on Sustainable Development. Seventeenth session. 4-15 May 2009. Policy options and actions for expediting progress in implementation: Drought. Report of the Secretary-General. E/CN.17/2009/6. Accès sur le site : http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd17/docu/csd17_6.pdf

Meilleure application de la gestion des terres et de l'eau

18. Les mesures pour protéger le sol contre l'érosion, la salinisation et les autres formes de dégradation du sol sont efficaces pour prévenir la désertification et réduire la vulnérabilité des écosystèmes à la sécheresse. Les pratiques telles que le surpâturage, la surexploitation et l'irrigation non durable exacerbent la vulnérabilité des terres arides. Les stratégies de gestion des terres visant à réduire la vulnérabilité sont fondées sur l'utilisation rotationnelle des grands pâturages, l'établissement d'un lien entre les capacités de stockage et la capacité limite des écosystèmes, le développement de plans de gestion pour les terres humides situées dans des terres arides et l'encouragement de la composition diversifiée des espèces. Il est important d'intégrer la gestion des terres et de l'eau afin d'assurer la sécurité alimentaire et l'atténuation de la pauvreté. Les pratiques améliorées de gestion de l'eau visant à réduire la vulnérabilité sont fondées sur des pratiques traditionnelles de collecte de l'eau, le stockage de l'eau et diverses mesures de conservation du sol et de l'eau. L'amélioration de la reconstitution des nappes phréatiques par la conservation du sol et de l'eau, la restauration du couvert végétal en amont et l'étalement des eaux de crue permet de créer des réserves d'eau pouvant être utilisées dans les périodes de sécheresse.²³

19. Connaître les besoins en eau des différents secteurs est une condition préalable importante à l'application des politiques intégrées de gestion des terres et de l'eau. Favoriser ces connaissances et répondre au moyen d'une gestion durable des zones humides situées dans des terres arides (y compris les oasis) peuvent aussi aider à éviter les conflits sur l'utilisation de l'eau. Par exemple, au Kenya, la sécheresse a causé des conflits entre les fermiers et les pastoralistes, qui ont poussé les pastoralistes à déménager dans des aires protégées lors des périodes d'extrême sécheresse, car ces sites sont parmi les seuls où il y a de l'eau, mais pas d'agriculture.

Conservation et gestion des ressources naturelles

20. La protection de la diversité biologique des terres arides et subhumides est importante dans la lutte contre la dégradation des sols et la désertification. Elle peut aussi être une source de revenu pour les communautés des terres arides et contribuer à éradiquer la pauvreté,²⁴ même s'il est souvent nécessaire d'encourager ces occasions par des activités telles que l'amélioration de l'accès aux marchés, le versement de paiements pour les services fournis par les écosystèmes et la création d'étiquettes pour des produits cultivés selon des méthodes durables. De plus, la conservation des espèces de plantes et d'animaux adaptées localement peut améliorer la résistance des écosystèmes à la sécheresse. Par exemple, il a été démontré que la sécheresse a des conséquences plus graves sur les espèces de bétail importées que les variétés locales ou leurs parents sauvages (même si cela n'affecte pas leur productivité relative à long terme).

21. Le maintien d'une couverture végétale protégeant le sol contre le vent et l'érosion par l'eau est une mesure de prévention importante contre la perte de services fournis par les écosystèmes pendant les périodes de sécheresse.²⁵ Lorsque la restauration devient nécessaire, il faut alors protéger le site contre tout autre dérangement, recueillir les semences et encourager la régénération naturelle là où elle se produit, contrôler les espèces envahissantes et ensuite développer un plan de restauration complet comprenant des objectifs de restauration qui tiennent compte des résultats souhaités, du budget et des points de vue des parties prenantes. Les activités de conservation et de restauration qui font appel à des

²³ Millennium Ecosystem Assessment, 2005. Ecosystems and Human Well-being: Desertification Synthesis. World Resources Institute, Washington, DC.

²⁴ Economic and Social Council. Commission on Sustainable Development. Seventeenth session. 4-15 May 2009. Policy options and actions for expediting progress in implementation: Drought. Report of the Secretary-General. E/CN.17/2009/6. Accès sur le site : http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd17/docu/csd17_6.pdf

²⁵ Millennium Ecosystem Assessment, 2005. Ecosystems and Human Well-being: Desertification Synthesis. World Resources Institute, Washington, DC.

espèces locales, comme ci-dessus, peuvent donner des résultats plus positifs en matière de gestion de la sécheresse.²⁶

22. Les zones humides intérieures représentent une zone de contact importante et peuvent atténuer les effets des variations hydro-climatiques associés à la sécheresse. Les plans d'eau intérieurs sont une source d'eau stratégique et leur conservation peut aider à améliorer la résistance des pays semi-arides et des communautés soumises à des stress hydriques.²⁷ Par contre, lors du développement de plans de gestion pour les eaux intérieures, il est important de tenir compte des besoins des parties prenantes, dont les utilisateurs commerciaux et privés, ainsi que des besoins de la diversité biologique desservie par le système. À cet égard, il pourrait aussi être utile d'effectuer un suivi des utilisateurs sur différentes périodes de temps, afin de saisir exactement les besoins des utilisateurs saisonniers.

Intégration des connaissances traditionnelles, des innovations et des pratiques

23. L'amélioration de la résistance des communautés agricoles et pastorales, ainsi que du paysage, est un élément important d'un système de gestion efficace des ressources des terres arides. Les communautés autochtones et locales ont un rôle important à jouer à cet égard en assurant une gestion efficace des terres arides, et plus particulièrement de l'eau, qui repose souvent sur des mécanismes décisionnels et de règlement de conflits locaux.²⁸ Les communautés autochtones et locales utilisent également la diversité des semences, des cultures et des animaux comme moyen de se protéger des conditions climatiques extrêmes, dont la sécheresse et les changements climatiques. Ainsi, plusieurs communautés locales possèdent de vastes connaissances de la diversité végétale et animale qui contribuent aux efforts de conservation et d'utilisation durable. Les femmes sont souvent une excellente source de connaissances sur la diversité biologique d'intérêt pour la gestion de la sécheresse et sont souvent responsables de la gestion des ressources aquatiques. Les efforts visant à faire participer les femmes aux décisions peuvent donc devenir un élément important de la planification de la gestion de la sécheresse.

24. Les communautés locales sont souvent les mieux placées pour appliquer les pratiques visant à prévenir la désertification et gérer la sécheresse.²⁹ Il est important, dans l'examen des connaissances traditionnelles, des innovations et des pratiques, de reconnaître les conséquences des changements climatiques sur ces éléments. Les changements de température et de niveaux de précipitations associés aux changements climatiques placent les peuples autochtones dans des situations auxquelles ils n'ont pas fait face de façon régulière. Ces conditions, qui diffèrent des conditions sur lesquelles sont fondées les connaissances traditionnelles, peuvent éroder les connaissances traditionnelles et les pratiques de gestion de la sécheresse qui leur sont associées, et augmenter la pression de systèmes déjà poussés à bout.

Meilleure utilisation de la diversité biologique agricole

25. La sécurité alimentaire est un autre élément de la gestion de la sécheresse. Voilà pourquoi certains pays situés dans les régions affectées par la sécheresse cherchent à augmenter la variété de leurs cultures résistantes à la sécheresse.³⁰ Pour ce faire, ils doivent recenser les variétés qui exigent moins d'eau et les variétés qui tolèrent mieux le sel (à cause de la salinisation accrue associée à l'irrigation et la sécheresse). Par contre, pour profiter de ces ressources génétiques, il est important de conserver des espèces sauvages des cultures courantes. Cette conservation peut se faire in situ, en protégeant les régions

²⁶ Bainbridge, B. A Guide for Desert and Drylands Restoration: New Hope for Arid Lands. Society for Ecological Restoration International. 2007.

²⁷ Economic and Social Council. Commission on Sustainable Development. Seventeenth session. 4-15 May 2009. Policy options and actions for expediting progress in implementation: Drought. Report of the Secretary-General. E/CN.17/2009/6. Accès sur le site : http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd17/docu/csd17_6.pdf

²⁸ http://intranet.iucn.org/webfiles/ftp/public/ForumEvents/E0636/Final%20Document/636_Mizyed_B_Traditional%20practices%20of%20adaptation%20to%20climate%20change%20and%20variability.pdf

²⁹ Millennium Ecosystem Assessment, 2005. Ecosystems and Human Well-being: Desertification Synthesis. World Resources Institute, Washington, DC.

³⁰ Consultative Group on International Agricultural Research (CGIAR). Drought-Tolerant Crops for Drylands. Accès sur le site : http://www.cgiar.org/impact/global/des_fact2.html

où se trouvent ces espèces sauvages, ou ex situ, en ayant recours à des mécanismes tels que les génothèques. Les efforts en cours au Svalbard International Seed Vault et dans le cadre du projet Millennium Seed Bank du jardin botanique de Kew, ont pour objet de protéger les collections ex situ de plantes importées. En fait, la génothèque devrait contenir des semences provenant de 10 pour cent des espèces de plantes sauvages du monde en 2010.

26. De plus, les efforts déployés à l'échelle régionale pour améliorer la résistance des cultures peuvent donner des résultats lorsqu'on tient compte de la portée et de l'échelle de la plupart des sécheresses, qui débordent des frontières nationales. À cet égard, les programmes de gestion de la sécheresse qui relèvent du Centre international de recherches agricoles dans les zones arides, tels que le réseau de gestion de la sécheresse du Proche-Orient, de la Méditerranée et d'Asie centrale, qui sont jumelés à des programmes de développement des semences, tels que l'International Germplasm Testing Network, jouent un rôle important dans le but d'assurer l'utilisation efficace de la diversité agricole dans la gestion de la sécheresse. La conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole par des méthodes telles que l'agroforesterie, le travail de conservation du sol, la culture intercalaire et autres peuvent aussi réduire la vulnérabilité à la sécheresse. L'application de ces pratiques dans des écosystèmes gérés peut notamment aider à maintenir la couverture végétale, conserver la diversité biologique du sol et offrir d'autres sources d'alimentation et de fourrage pendant les périodes de sécheresse, réduisant par le fait même les pressions extra-agricoles sur la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes qui y sont associés.

3 Application de l'approche de précaution

27. L'approche de précaution pourrait être appliquée aux techniques de gestion de la sécheresse dans le but de réduire les probabilités de conséquences catastrophiques, compte tenu des incertitudes entourant les réactions possibles entre les changements climatiques, la désertification et la sécheresse, et les conséquences possibles de cette combinaison sur la diversité biologique des terres arides et subhumides.³¹ En fait, les méthodes dynamiques de gestion de la sécheresse fondées sur les risques ont permis de réduire les pertes physiques et économiques associées à la sécheresse, surtout dans un contexte de changements climatiques et de variabilité. Ces approches, lorsqu'elles sont particulièrement efficaces, comprennent l'évaluation des risques, l'évaluation des impacts et des stratégies de gestion des conséquences.

28. L'application de l'approche de précaution dans la détermination du seuil critique pour l'émission d'une alerte rapide peut exiger la réduction du seuil tout en créant une boucle d'information afin de surveiller les conditions et les conséquences réelles. De plus, en ce qui a trait à la gestion de l'eau, l'approche de précaution peut consister à établir des niveaux de retrait afin de créer un tampon en cas de réduction du débit, notamment en établissant le débit minimum requis pour assurer la santé des écosystèmes rivulaires. Quoiqu'il en soit, un programme de gestion adaptative doit être adopté chaque fois que l'approche de précaution est appliquée afin d'assurer que le passage d'un niveau d'alerte ou d'intervention à l'autre est effectué au bon moment et dans les bonnes circonstances.

4 Surmonter les obstacles à une application efficace

29. Il existe toutefois plusieurs obstacles qui empêchent l'application efficace des activités de gestion de la sécheresse. Le Secrétaire général a mis en évidence les lacunes suivantes dans son rapport à la dix-septième réunion de la Commission sur le développement durable³² : i) des structures institutionnelles faibles, ii) l'absence de capacités techniques, iii) la participation et les investissements limités des parties prenantes, iv) le manque de sensibilisation à l'importance de la gestion de la sécheresse et iv) la prise en compte inadéquate des éléments sociaux (âge, sexe, etc.).

³¹ Heads Up! Early Warning Systems for Climate, Water and Weather-Related Hazards. Edited by Michael H. Glantz. May, 2009.

³² <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N08/651/89/PDF/N0865189.pdf?OpenElement>

III. DÉVELOPPEMENT D'AUTRES PROPOSITIONS DE FUTURES MESURES POUR PROMOUVOIR LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF DE 2010 POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, NOTAMMENT EN CE QUI A TRAIT AUX CAPACITÉS RESTREINTES DES TERRES ARIDES ET SUBHUMIDES

30. L'examen approfondi du programme de travail a permis d'établir que les capacités restreintes, qu'elles soient financières, humaines ou institutionnelles, limitent l'application à grande échelle et efficace. Les activités suivantes ont donc été recommandées au Secrétariat :

<i>Activités de soutien pour le Secrétariat</i>	<i>Rapport sur les progrès</i>
Soutenir la synergie par l'entremise du Groupe commun de liaison, du Groupe de liaison de la diversité biologique et autres mécanismes	Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a participé aux réunions du Groupe commun de liaison et du Groupe de liaison de la diversité biologique, ainsi qu'aux réunions de l'Équipe spéciale interorganisations de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.
Fournir des études de cas et des pratiques exemplaires sur des mesures d'encouragement et des cadres de politique	Le Secrétariat a créé une base de données des mesures d'encouragement (https://www.cbd.int/incentives/case-studies.shtml) comprenant 50 études de cas d'intérêt pour les terres arides et subhumides.
Continuer à fournir un soutien pour le renforcement des capacités par le biais d'ateliers régionaux sur la stratégie et plans d'action nationaux pour la diversité biologique	Le Secrétariat a convoqué 12 ateliers régionaux et infrarégionaux sur la stratégie et plans d'action nationaux pour la diversité biologique depuis la neuvième réunion de la Conférence des Parties, mais aucun n'a porté spécifiquement sur les terres arides et subhumides.
Fournir de l'information sur l'objectif de 2010 dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement	Le Secrétariat a constitué un partenariat avec le PNUD qui intègre l'objectif de 2010 aux efforts pour réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement, mais aucune attention particulière n'a été accordée à la diversité biologique des terres arides et subhumides.
Diffuser de l'information sur les mécanismes de financement innovateurs	Un atelier international sur les mécanismes financiers innovateurs a été présenté à Bonn, du 27 au 29 janvier 2010, conformément à la décision IX/11. L'atelier a été organisé en collaboration avec le Secrétariat de l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité, afin d'évaluer le niveau de connaissances des mécanismes financiers innovateurs et leur utilisation à tous les niveaux identifiés par la Conférence des Parties, et développer différentes politiques sur les mécanismes financiers innovateurs. Les sujets suivants ont été abordés : le paiement des services fournis par les écosystèmes, la compensation de la diversité biologique, les réformes fiscales environnementales, les marchés pour les produits écologiques, les partenariats entre le monde des affaires et la diversité biologique et les activités caritatives, les sources nouvelles et innovatrices pour financer le développement international, le financement des changements climatiques et la diversité biologique.
Soutenir la coopération Sud-Sud et autres mécanismes afin que les agents de liaison nationaux puissent mettre en commun leurs expériences et les leçons tirées	Le Secrétariat a appuyé le développement d'un plan d'action pluriannuel sur la coopération Sud-Sud avec le Groupe des 77, mais aucune attention particulière n'a été accordée à la diversité biologique des terres arides et subhumides. En fait, à ce jour, l'appui des Secrétariats à la coopération Sud-Sud a surtout porté sur les écosystèmes forestiers.

31. Voici les leçons tirées de l'application des activités ci-dessus par le Secrétariat :

a) La nécessité d'améliorer la volonté politique en ce qui a trait à l'application du programme de travail sur la biodiversité des terres arides et subhumides;

b) La nécessité de renforcer le lien entre le renforcement des capacités pour le programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et subhumides et les efforts semblables pour le programme de travail sur la diversité biologique des eaux intérieures.

32. Quant aux activités dont l'application relève des Parties, les quatrièmes rapports nationaux à la Convention sur la diversité biologique ne contiennent aucune information particulière sur les activités de renforcement des capacités, mais une évaluation des rapports révèle que très peu de progrès ont été accomplis pour atténuer les contraintes de capacités dans le cadre des programmes de travail sur la diversité biologique des terres arides et subhumides. Cependant, des exemples de pratiques exemplaires peuvent être tirés des rapports nationaux :

a) Le développement de nouvelles lois sur la dégradation des sols et l'appauvrissement de la diversité biologique qui lui est associé dans les terres arides et subhumides (p. ex., le projet de loi afghan sur les grands pâturages);

b) Le développement de programmes de formation sur la gestion de la diversité biologique et la lutte contre la désertification (p. ex., Yémen).

33. Les Parties ont recensé d'autres contraintes de capacités dont l'absence de capacités financières et une faible intégration de la diversité biologique aux plans et programmes de gestion durable des terres. Les Parties ont aussi reconnu le manque de capacités techniques relatives à la diversité biologique des terres arides et subhumides, notamment en ce qui a trait à la gestion, la taxonomie, la surveillance et l'évaluation.

A. *Évaluation des leçons tirées dans le but d'améliorer les capacités restreintes*

34. À la lumière de ce qui précède, le Secrétariat a continué à organiser des ateliers régionaux et infrarégionaux de développement des capacités sur l'application de la stratégie et des plans d'action nationaux pour la diversité biologique et l'intégration de la diversité biologique. Ces ateliers ont mis au jour plusieurs leçons tirées des efforts pour améliorer les capacités restreintes, notamment la nécessité de i) lier la stratégie et les plans d'action nationaux pour la diversité biologique au développement, ii) intégrer la diversité biologique aux secteurs économiques, iii) faire participer les communautés locales aux décisions sur la diversité biologique et iv) intégrer la diversité biologique aux facteurs économiques par le biais de paiements pour les services fournis par les écosystèmes.

35. Plusieurs autres partenaires ont aussi été activement engagés envers le renforcement des capacités et, en conséquence, ont tiré des leçons de leurs efforts. Par exemple, les efforts réalisés en Afrique subsaharienne ont permis à la Banque mondiale³³ de reconnaître l'importance de :

a) Une approche globale en renforcement des capacités comprenant le renforcement des institutions publiques, l'amélioration de la gestion financière publique, la décentralisation et la gouvernance;

b) Plusieurs instruments financiers afin d'appuyer le renforcement des capacités;

c) Une approche fondée sur les programmes pour renforcer les capacités;

d) L'intégration du renforcement des capacités à la planification sectorielle;

e) Établir un lien entre le développement des capacités institutionnelles, organisationnelles et humaines.

³³ http://www.worldbank.org/oed/africa_capacity_building/

36. En ce qui concerne l'application par les Parties, le manque de ressources financières demeure la contrainte des capacités mentionnée le plus souvent dans les rapports nationaux. Cette contrainte se manifeste dans le financement prévu dans les budgets nationaux et le financement provenant de l'aide au développement de l'étranger. Certains succès ont toutefois été réalisés dans le financement des programmes régionaux en vue de l'application du programme de travail et du financement des services de protection des écosystèmes (notamment la protection contre les inondations, la sécheresse et les changements climatiques) qui pourrait être un futur secteur d'activités.

37. Outre ce qui précède, plusieurs activités relevant des Parties ont été reconnues comme étant importantes afin de surmonter les obstacles à l'application du programme de travail, par exemple la création d'un environnement institutionnel propice aux synergies, l'amélioration de la participation des parties prenantes et l'élimination des contraintes aux capacités financières et humaines.

B. Création d'un environnement institutionnel propice aux synergies

38. En ce qui concerne l'application des activités visant à créer un environnement propice aux synergies, la mise sur pied de stratégies et de procédures de communication entre les décideurs et les parties prenantes a été l'activité mentionnée la plus souvent dans les quatrièmes rapports nationaux remis en vertu de la Convention sur la diversité biologique. Cette activité comprend le développement de réseaux de communication sur des questions uniques telles que la désertification (p. ex., Algérie, Mauritanie, Mongolie et Soudan), ainsi que des stratégies sur l'utilisation durable (p. ex., Cameroun et Chine). Les stratégies de communications porteront aussi sur d'autres secteurs tels que l'importance des services fournis par les écosystèmes fournis des zones humides des terres arides (p. ex, Kenya).

39. Les Parties ont aussi fait état de plusieurs activités visant à coordonner différentes parties prenantes et éviter le chevauchement, notamment les comités nationaux (p. ex., Afghanistan et Ouganda) et l'intégration des questions relatives à la diversité biologique des terres arides et subhumides aux activités de planification nationale et sectorielle de plus grande envergure (p. ex., Ghana, Guinée et Mongolie). Plusieurs succès ont été obtenus dans la coordination des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et des plans d'action nationaux (p. ex., Afrique du Sud, Burundi, Chili, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée, Hongrie, Inde, Italie, Liban, Madagascar, Maroc, Mongolie, Tunisie et Vietnam).

40. Les lacunes dans l'application des activités ci-dessus ont surtout porté sur l'évaluation de la subsistance et économique, ainsi que sur le repérage des mesures d'encouragement perverses et le paiement des services fournis par les écosystèmes. Il y a aussi des précisions à apporter sur la compétence des Parties à instituer des politiques de transfert des responsabilités à l'intention des agents de liaison nationaux.

C. Évaluation des leçons tirées de la création d'un environnement institutionnel habilitant

41. Plusieurs succès obtenus dans la création d'un environnement institutionnel habilitant ont exigé la coordination des différentes agences et institutions participant à la planification nationale de la lutte contre l'appauvrissement de la diversité biologique, la désertification et les changements climatiques. En fait, plusieurs ateliers sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique organisés par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ont porté sur une meilleure coordination des différents paliers de parties prenantes. La création de comités de conception et d'application des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et de développement de stratégies et plans d'actions nationaux pour la diversité biologique à l'échelle infranationale (p. ex. l'Inde) a contribué à assurer l'existence d'une telle coordination.

42. En ce qui concerne les lacunes restantes, les ateliers de stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ont révélé que la coordination de tous les secteurs à tous les paliers de gouvernement est souvent planifiée sur papier, mais non appliquée dans les faits à cause d'un manque de personnel ou de temps.

43. Quant à la participation des différents groupes de parties prenantes, les secteurs les plus ciblés pour la création d'un environnement habilitant sont la gestion des pâturages et des grands pâturages et l'agriculture. Toutefois, très peu d'information a été communiquée à l'échelle nationale sur les conflits possibles entre la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et le soin des troupeaux et l'agriculture.

44. D'autres leçons ont été tirées de la création d'un environnement institutionnel habilitant, notamment la nécessité d'effectuer une évaluation de référence adéquate de la diversité biologique des terres arides et subhumides afin de repérer les obstacles pertinents à l'application du programme de travail, y compris les mesures d'encouragement perverses et les politiques créant des conflits entre les secteurs.

45. Comme ce fut le cas pour les activités précédentes, le développement et l'application de programmes régionaux tels que le programme de diplomatie écologique financé par le gouvernement de la Finlande et les partenariats pilotes entre les pays pour la gestion intégrée des terres du PNUD ont eu du succès dans la création d'environnements institutionnels habilitants.

D. Augmentation de la participation des parties prenantes

46. L'évaluation des activités de promotion de la participation des parties prenantes à l'application du programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et subhumides révèle une application à grande échelle des activités pertinentes, notamment :

a) Des projets particuliers ciblant les conflits entre les secteurs (p. ex., conservation de la diversité biologique et exploitation minière en Australie);

b) L'engagement des communautés autochtones et locales des terres arides et subhumides (p. ex., Afrique du Sud, Canada, Inde, Kenya et Liban);

c) La formation de partenariats avec des propriétaires fonciers privés de terres arides et subhumides (p. ex., Canada);

d) Un engagement plus général des organisations non gouvernementales travaillant sur des terres arides et subhumides (p. ex., Yémen).

47. En ce qui a trait à l'engagement accru des parties prenantes, le manque d'information sur l'évaluation des services fournis par les écosystèmes de la diversité biologique des terres arides et subhumides demeure un obstacle de taille, surtout à la lumière de l'engagement des industries d'extraction, du secteur forestier et des propriétaires fonciers privés.

E. Leçons tirées de l'amélioration de la participation des parties prenantes

48. Les Parties faisant état de succès dans la participation des parties prenantes à l'application du programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et subhumides ciblent souvent la participation à un seul enjeu tel que la conservation des herbes indigènes (p. ex., Canada) ou la diffusion de technologies pertinentes (p. ex., Inde). Dans certains cas, la participation accrue des parties prenantes exige d'abord le renforcement des capacités des institutions locales (p. ex., Liban). Le renforcement des capacités peut se faire sous forme de renforcement des capacités institutionnelles, par exemple en créant de nouveaux organes de formation des membres de l'institution, et par la création d'environnements habilitants, c'est-à-dire en déléguant la prise de décisions aux institutions locales ou en reconnaissant les mécanismes locaux de règlement des différends.

49. La reconnaissance de l'importance des connaissances traditionnelles pour l'application du programme de travail (p. ex., Kenya) contribue à accroître la participation des parties prenantes. Les efforts déployés pour consigner ces connaissances, comme dans le cadre du programme Millenium Seed Bank du jardin botanique de Kew, contribuent à cette reconnaissance, en autant que ces efforts respectent les principes du consentement préalable donné en connaissance de cause. Les programmes régionaux jouent un rôle dans l'engagement des parties prenantes, surtout dans le contexte de la conservation et de

l'utilisation durable des espèces migratoires et la gestion des voies d'eau transfrontières. Le projet du bassin du Nil, qui avait pour objet de gérer la voie d'eau transfrontière, est un exemple de programme régional réussi, même si sa mise sur pied a exigé plusieurs années, la création de sources de financement claires et le soutien des hautes sphères du gouvernement.

F. Allègement des contraintes de capacités financières et humaines

50. L'analyse des quatrièmes rapports nationaux révèle que les contraintes de capacités financières et humaines demeurent d'importants obstacles à l'application du programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et subhumides, mais des progrès considérables ont été accomplis dans le repérage de lacunes particulières grâce aux autoévaluations des capacités nationales. Plusieurs Parties ont fait état d'efforts précis visant à établir un lien entre les trois conventions de Rio par le biais des autoévaluations des capacités nationales (p. ex., Sri Lanka et Ouganda), ce qui sous-entend que des efforts ont été consacrés à l'atténuation des contraintes de capacités dans les terres arides et subhumides.

51. Cependant, des lacunes persistent quant à l'établissement de repères servant à évaluer la réalisation de l'objectif de 2010 dans les terres arides et subhumides, la mise en œuvre de méthodes de financement innovatrices et l'établissement de la valeur des services fournis par les écosystèmes dans les terres arides et subhumides.

G. Leçons tirées de l'atténuation des contraintes de capacités financières et humaines

52. Les ressources pour l'application des conventions de Rio sont limitées. En conséquence, plusieurs Parties ont consacré leurs efforts à repérer les occasions de synergie et les situations gagnantes. Par exemple, le Turkménistan a établi dans ses politiques un lien clair entre le programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et subhumides et l'article 6 de l'annexe 4 à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

53. D'autres Parties ont établi des objectifs précis en plus de l'objectif de 2010 afin de relever les défis particuliers de l'application de la Convention sur la diversité biologique des terres arides et subhumides. Par exemple, le Botswana a établi un objectif de diversité biologique de terres arides pour la croissance économique et le maintien d'un équilibre écologique.

H. Faible collaboration/coordination

54. L'examen approfondi de l'application du programme de travail a révélé que la faiblesse de la collaboration et de la coopération entre les parties prenantes responsables de l'application de la Convention sur la diversité biologique et entre les parties prenantes responsables de l'application des conventions de Rio pourrait avoir nui à l'application efficace et à grande échelle du programme de travail. Les activités suivantes ont donc été recommandées pour le Secrétariat.

<i>Activités de soutien pour le Secrétariat</i>	<i>Rapport sur les progrès</i>
Fournir des études de cas et des pratiques exemplaires sur les mécanismes de coordination	Des études de cas sur l'intégration ont été recueillies lors des ateliers infrarégionaux de stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Ces études de cas peuvent être consultées en ligne sur le site : http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-brochure-nbsap-ws-en.pdf
Fournir de l'information sur l'objectif de 2010 au grand public, notamment par l'entremise des Perspectives mondiales de la diversité biologique	La troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique sera publiée en 2010.
Continuer à appuyer le développement et l'adoption d'une orientation sur l'approche par écosystème	L'examen approfondi de l'approche par écosystème a été envisagée par la neuvième réunion de la Conférence des Parties et les Parties ont développé une orientation plus poussée.

<i>Activités de soutien pour le Secrétariat</i>	<i>Rapport sur les progrès</i>
Soutenir la participation des communautés autochtones et locales aux réunions pertinentes relevant de la Convention	Un fonds spécial a été constitué afin d'appuyer la participation des communautés autochtones et locales aux réunions de la Convention sur la diversité biologique.

55. Le Secrétariat a tiré des leçons de l'application des activités ci-dessus, notamment :

a) L'importance d'assurer la dissémination adéquate de l'information pertinente, dont les rapports d'atelier, les publications, les bases de données d'études de cas, etc.;

b) La nécessité de faire participer plusieurs partenaires, dont des organisations non gouvernementales, au recensement des représentants de communautés autochtones et locales compte tenu du fait que ces groupes sont souvent considérés comme migrants dans les terres arides et subhumides et/ou marginalisés, selon leur définition dans les processus de politiques nationales et internationales.

56. En ce qui a trait aux activités mises en œuvre par les Parties, l'analyse des quatrièmes rapports nationaux révèle que la collaboration entre les parties prenantes participant à l'application de la Convention sur la diversité biologique et les parties prenantes qui participent à l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification est assez étroite. Les Parties ont indiqué que cette collaboration a été réalisée grâce aux mécanismes suivants :

a) Des projets précis pour rétablir et maintenir les services fournis par les écosystèmes des terres arides et subhumides au profit de la diversité biologique et visant à lutter contre la désertification et la dégradation du sol (p. ex., Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Arménie, Cameroun, Italie, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Népal, République de Moldavie et Tunisie);

b) Le développement et l'application de cadres stratégiques ou de programmes pour contrer l'appauvrissement de la diversité biologique et la désertification (p. ex., Guinée).

57. Aucune Partie n'a fait état de l'application de l'approche par écosystème dans les terres arides et subhumides. L'examen des projets révèle toutefois que les principes de l'approche par écosystème ont été adoptés dans certains cas. De plus, aucune Partie n'a mentionné l'engagement des groupes marginalisés envers l'application du programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et subhumides.

Leçons tirées de la collaboration et de la coopération

58. Les leçons tirées de l'application des activités ci-dessus mettent au jour l'importance d'un financement à long terme des programmes pour lutter contre l'appauvrissement de la diversité biologique et la désertification. De plus, les comités nationaux formés d'agents de liaison nationaux de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification peuvent améliorer l'efficacité des programmes à s'attaquer aux deux enjeux, comme en Ouganda, où un comité national formé de représentants de plusieurs ministères a été formé afin d'appuyer la mise en œuvre de tous les accords multilatéraux sur l'environnement. En dernier lieu, plusieurs Parties ont reconnu le lien entre l'application du programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et subhumides et la gestion des catastrophes (p. ex., Afghanistan et Algérie).

I. *Lacunes dans les connaissances scientifiques et techniques*

<i>Activités de soutien pour le Secrétariat</i>	<i>Rapport sur les progrès</i>
Soutenir l'échange de connaissances, de pratiques exemplaires et de leçons tirées grâce à des tribunes telles que le mécanisme de centre d'échange	Une tribune de discussion sur les terres arides et subhumides a été constituée par l'entremise du mécanisme de centre d'échange, sur le site www.cbd.int/drylands/forum.shtml afin de faciliter l'échange de connaissances et d'expérience. La participation de la communauté visée a toutefois été faible.
Disséminer aussi largement que possible les résultats du partenariat sur les indicateurs de la diversité biologique	Les résultats du partenariat de 2010 sur les indicateurs de la diversité biologique sont publiés sur le site http://www.twentyten.net , résumés dans la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique et repris dans tout un éventail de produits d'information qui seront émis au cours de l'Année internationale de la diversité biologique.
Mettre à jour la base de données d'études de cas sur le renforcement des capacités et les modes d'utilisation des terres arides et subhumides	La base de données des études de cas a été mise à jour, notamment en y ajoutant des études de cas pour combler le manque d'études de cas sur le pastoralisme comme mode d'utilisation des terres.
Soutenir les synergies sur l'adaptation, la diversité biologique et la dégradation des terres par l'entremise du Groupe commun de liaison	Le Groupe commun de liaison continue à examiner les occasions de synergie. Les procès-verbaux des réunions sont publiés sur le site : http://www.cbd.int/cooperation/liaison.shtml

59. Les leçons tirées de l'application des activités ci-dessous révèlent que la base de données sur la diversité biologique des terres arides et subhumides n'est pas utilisée à grande échelle. En fait, la base de données n'a été consultée que 407 fois par 215 personnes entre le 1^{er} novembre 2008 et le 31 décembre 2009. Le Secrétariat examine toutefois des moyens et méthodes pour améliorer la gestion des connaissances, notamment par son site Web. En ce qui concerne la collaboration avec le Groupe commun de liaison, les différences dans les mandats des mécanismes des trois conventions et le manque de ressources supplémentaires pour réaliser des activités communes rendent la coopération plus difficile. Quant aux activités dont la mise en œuvre relève des Parties, les Parties ont insisté sur l'importance de créer une base de connaissances adéquate sur la désertification, la dégradation du sol et l'appauvrissement de la diversité biologique des terres arides et subhumides. En fait, l'absence d'une telle information a été reconnue comme un obstacle à l'évaluation des progrès en vue de la réalisation de l'objectif de 2010.

60. Des activités ont été entreprises pour combler le manque de connaissances sur les terres arides et subhumides, notamment l'établissement de centres de recherches ciblées telles que le Centre de gestion des environnements arides de l'Australie, l'Observatoire national sur la désertification du Cameroun et l'application de projets particuliers pour accumuler des connaissances (p. ex., Cambodge, Canada, Chine, Ghana, Inde, Liban, Mongolie, Indonésie, Ouganda et Yémen). Certaines Parties ont intégré la collecte d'information sur la diversité biologique des terres arides et subhumides aux programmes nationaux d'observation de l'environnement (p. ex., Afrique du Sud).

Leçons tirées des activités visant à combler le manque de connaissances scientifiques et techniques

61. Les Parties ont mis au jour plusieurs lacunes scientifiques et techniques persistantes relatives à la diversité biologique des terres arides et subhumides :

- a) La nécessité de poursuivre les travaux sur les systèmes d'alerte rapide;
- b) La nécessité d'établir la cartographie des programmes des terres arides et subhumides (y compris la cartographie de l'étendue de la désertification et de la détérioration du sol);
- c) La nécessité de travailler davantage afin de saisir les connaissances traditionnelles sur la gestion durable des terres arides et subhumides (en application du principe du consentement préalable donné en connaissance de cause).

J. Lacunes de sensibilisation du public

<i>Activités de soutien du Secrétariat</i>	<i>Rapport sur les progrès</i>
Offrir des occasions de formation immédiatement avant ou après des réunions pertinentes	Une trousse à outils sur la diversité biologique, le pastoralisme et le développement a été publiée en collaboration avec les partenaires concernés. Une formation sur la trousse à outils immédiatement avant ou après les réunions pertinentes est prévue, mais n'a pas encore été menée.
Fournir aux Parties du matériel pour la célébration de la Journée internationale de la diversité biologique	Une fiche d'information sur la diversité biologique des terres arides et subhumides a été préparée pour 2010, l'Année internationale de la diversité biologique.

62. Comme ce fut le cas pour plusieurs activités de soutien du Secrétariat, bien que l'information sur l'objectif de 2010 et la Journée internationale de la diversité biologique ait été mise à la disposition des Parties, cette information ne ciblait pas particulièrement la diversité biologique des terres arides et subhumides. De plus, la proposition d'organiser des ateliers de formation ou de renforcement des capacités (p. ex., ateliers infrarégionaux de stratégie et plans d'action nationaux pour la diversité biologique) sur le thème des terres arides et subhumides a suscité peu d'intérêt chez les Parties participantes. Par surcroît, le Secrétariat n'a convoqué aucune réunion sur le thème des terres arides et subhumides depuis la neuvième réunion de la Conférence des Parties. Quant aux réunions pertinentes convoquées par les organisations partenaires, le manque de ressources pour la publication du matériel de formation et le déplacement des formateurs a restreint les possibilités. Les travaux se poursuivent sur d'autres mécanismes possibles pour assurer la formation, notamment par l'entremise du site Web de la Convention sur la diversité biologique ou la distribution du matériel sur CD-ROM.

63. En ce qui a trait aux activités dont l'application relève des Parties, les Parties ont fourni de l'information sur les activités de sensibilisation nationales et régionales dans les quatrièmes rapports annuels, notamment :

- a) Un mandat de formation et de sensibilisation dans le cadre des plans d'action nationaux de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (p. ex., Chine);
- b) La mise en œuvre de projets d'éducation environnementale propres aux terres arides et subhumides (p. ex., Mongolie);
- c) La mise sur pied de programmes de formation au niveau régional (p. ex., Suède).

Leçons tirées des activités pour combler les lacunes de sensibilisation du public

64. Les Parties ont souligné l'importance de développer des partenariats pour la sensibilisation du public, notamment entre les gouvernements nationaux et les organisations non gouvernementales (p. ex., Soudan) et entre les ministères de l'Environnement et de l'Éducation.

IV. RAPPORT SUR LA COLLABORATION AU PASTORALISME ET À L'UTILISATION DES TERRES ARIDES ET SUBHUMIDES À DES FINS AGRICOLES

65. Le Secrétaire exécutif a produit un guide des pratiques exemplaires en pastoralisme, en conservation de la nature et en développement en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Celui-ci est publié sur le site <https://www.cbd.int/development/doc/cbd-good-practice-guide-pastoralism-booklet-web-en.pdf>. Le guide aborde le lien entre le pastoralisme, la diversité biologique et le développement/réduction de la pauvreté. Il dresse un plan de l'état et des tendances de la diversité biologique dans les régions affectées par le pastoralisme et propose aux décideurs des techniques, des technologies et des procédures pour optimiser les résultats sociaux et environnementaux du pastoralisme et minimiser ses conséquences négatives. Il contient aussi des exemples de pratiques

exemplaires sur la zone de contact entre le pastoralisme, la réduction de la pauvreté et la diversité biologique. Ce guide pourrait aider les Parties à la Convention sur la diversité biologique à établir des politiques, stratégies, plans et projets nationaux et infranationaux de développement du pastoralisme qui tiennent compte de la réduction de la pauvreté et de la conservation de la diversité biologique. Le guide identifie ses sources et fournit des références pour obtenir de l'information plus détaillée.

66. Le Secrétaire exécutif a aussi collaboré avec l'UICN à la production d'un rapport sur le pastoralisme, la diversité biologique et les changements climatiques. Le rapport est une compilation des expériences vécues dans le domaine de l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, la gestion du sol et le pastoralisme dans les terres arides et subhumides. Le rapport présente des exemples de pratiques exemplaires pour faire face aux conséquences probables ou réelles des risques associés aux changements climatiques. Le rapport souligne également l'importance d'une panoplie de changements qui pourraient menacer ou améliorer la subsistance pastorale, notamment les changements auxquels les pastoralistes s'efforçaient de s'adapter avant que la menace de changements climatiques ne devienne apparente. Le rapport indique que la capacité d'adaptation est le pilier de la subsistance pastorale, et que la pauvreté pastorale et les stress environnementaux connexes sont une conséquence de la perte de cette capacité d'adaptation et d'une vulnérabilité accrue.

67. La collaboration continue sur le pastoralisme et l'utilisation des terres arides et subhumides à des fins agricoles a révélé le besoin d'engager davantage les pastoralistes et les petits producteurs agricoles à l'application du programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et subhumides, y compris le développement de politiques nationales. Il existe des exemples de pratiques exemplaires de ces méthodes, telles que le programme de soin de la terre de l'Australie, dont il est possible de tirer des leçons.
